Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

DÉCISION D'EXÉCUTION 2011/302/PESC DU CONSEIL

du 23 mai 2011

mettant en œuvre la décision 2011/273/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie

(JO L 136 du 24.5.2011, p. 91)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision 2011/782/PESC du Conseil du 1er décembre 2011	L 319	56	2.12.2011

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2011/302/2011-05-23/fra